



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

N° Spécial

29 Novembre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DCL du 29 Novembre 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BCLI N° 2018-236	28.11.2018	Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de coopération intercommunale. (CDCI).	3



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BCLI n°2018-236 du 28 novembre 2018 portant modification de la composition de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45, L.5721-6-3 et R.5211-19 à R.5211-40 ;
- VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU l'arrêté préfectoral DAJAL 1 n° 2014-007 du 19 mai 2014 constatant le nombre total de sièges de la commission départementale de la coopération intercommunale des Hauts-de-Seine en formation plénière et restreinte, ainsi que leur répartition entre les différentes catégories de collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France du 3 juillet 2018 désignant pour le représenter au sein de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) Monsieur Pierre DENIZIOT.

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Thierry SOLERE au sein du collège des représentants du Conseil Régional

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

La composition de la commission départementale de coopération intercommunale des Hauts-de-Seine en formation plénière est rectifiée ainsi qu'il suit et se substitue à celle fixée par arrêté préfectoral du 12 janvier 2018.

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1^{er} collège :

Monsieur Yves REVILLON	Maire de Bois-Colombes
Monsieur Jean-Pierre SCHOSTECK	Maire de Châtillon
Monsieur Philippe JUVIN	Maire de La Garenne-Colombes
Monsieur Patrice LECLERC	Maire de Gennevilliers
Monsieur Eric BERDOATI	Maire de Saint-Cloud
Madame Virginie MICHEL-PAULSEN	Maire de Vaucresson
Monsieur Alain-Bernard BOULANGER	Maire de Villeneuve-la-Garenne
Madame Christiane BARODY-WEISS	Maire de Marnes-la-Coquette

2^{ème} collège :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET	Maire de Boulogne-Billancourt
Madame Christine LAVARDE-BOEDA	Conseillère municipale de Boulogne-Billancourt
Monsieur Patrick JARRY	Maire de Nanterre
Monsieur Jacques KOSSOWSKI	Maire de Courbevoie
Monsieur Manuel AESCHLIMANN	Maire d'Asnières-sur-Seine
Madame Nicole GOUETA	Maire de Colombes

3^{ème} collège :

Monsieur Jean-Yves SENANT	Maire d'Antony
Monsieur Jean-Didier BERGER	Maire de Clamart
Monsieur Thierry LEFEVRE	Adjoint au maire d'Issy-les-Moulineaux
Monsieur Patrick BALKANY	Maire de Levallois-Perret
Monsieur Hervé MARSEILLE	Conseiller municipal de Meudon
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN	Maire de Neuilly-sur-Seine
Monsieur Patrick OLLIER	Maire de Rueil-Malmaison

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES SYNDICATS MIXTES ET SYNDICATS DE COMMUNES :

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD	Vice-présidente du syndicat mixte de chauffage urbain de la Région de la Défense (SICUDEF)
Monsieur Philippe CLOCHETTE	Vice-président du Syndicat mixte pour la restauration collective (CO.CLI.CO)
Monsieur Hervé HEMONET	Délégué Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SPEG)

AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Madame Armelle TILLY	Conseillère départementale
Madame Josiane FISCHER	Conseillère départementale
Madame Rita DEMBLON	Conseillère départementale
Madame Camille BEDIN	Conseillère départementale
Monsieur Pierre OUZOULIAS	Conseiller départemental

AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL REGIONAL :

Monsieur Pierre DENIZIOT	Conseiller régional
Madame Nadège AZZAZ	Conseillère régionale
Monsieur Denis GABRIEL	Conseiller régional

ARTICLE 2 :

L'arrêté DCL/BCLI n° 2018-002 du 12 janvier 2018 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale en formation plénière est abrogé.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».

ARTICLE 4 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le Préfet,



Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>